

Comité Syndical du 03 décembre 2025

18h00

Salle du Conseil de la CC du Cordais Causse
Les Cabannes

Rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Table des matières

1	Les faits marquants de l'année 2025	2
1.1	Les contrats territoriaux et programmations	2
1.1.1	Le CTO	2
1.1.2	CRTE	3
1.2	Les programmes européens	3
1.2.1	Le programme LEADER 2023-2027	3
1.2.2	L'ATI FEDER.....	3
1.3	L'animation de missions spécifiques	3
2	Le compte financier unique provisoire 2025	4
3	Les orientations budgétaires 2026.....	6
3.1	Dépenses de fonctionnement.....	6
3.2	Recettes de fonctionnement.....	6
3.3	Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2026 :	7
4	Présentation des engagements pluriannuels	8
5	Etat du personnel	8
5.1	Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2026	8
5.2	Durée effective du travail :	8

1 Les faits marquants de l'année 2025

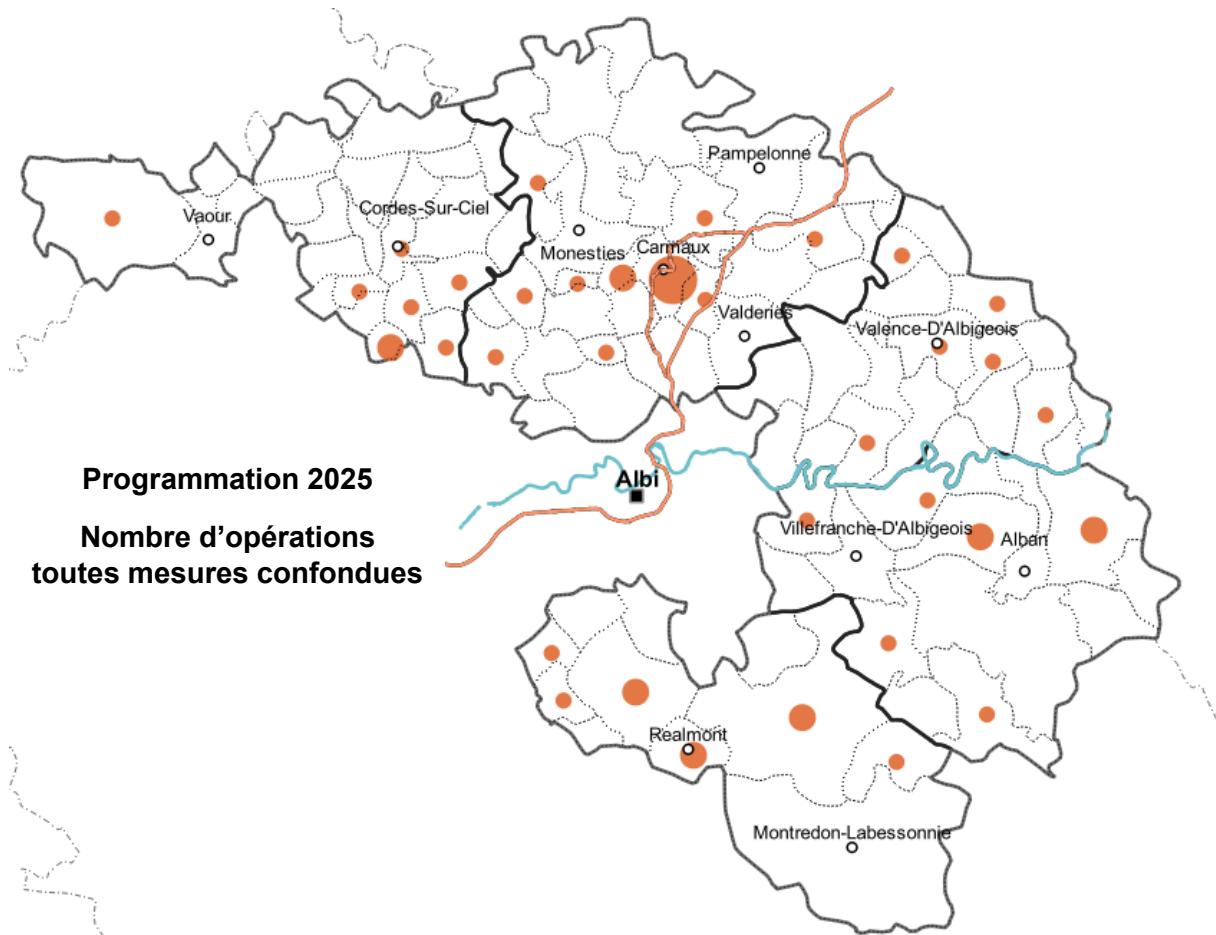
Pour mémoire, une Convention territoriale a été signée le 5 septembre 2019 entre le PETR et les communautés de communes du territoire. Elle précise les missions d'animation et de coordination qui lui sont confiées pour mettre en œuvre le projet de développement du territoire, à travers notamment :

- Les différents contrats de développement territorial : Contrat de Réussite de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, programmes Leader, ATI FEDER... en lien avec les Contrats Atouts Tarn du Département
- Les Plans Climat Air Energie Territorial
- Le Projet Alimentaire Territorial ou d'autres opérations thématiques...

1.1 Les contrats territoriaux et programmations

1.1.1 Le CTO

Le CTO est accessible sur notre site internet avec le lien suivant : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/contrat-territorial-occitanie-2022-2028>



La programmation 2025 regroupe au total 47 opérations pour un investissement total connu à ce jour de 16 455 741 €. Parmi ces opérations, 16 ont sollicité un financement Régional via le CTO.

1.1.2 CRTE

La revue de projet CRTE 2025 est composée de 14 opérations pour un total d'investissement de 3 297 309 €.

Les 5 communes engagées dans la démarche PVD (Carmaux/Blaye, Cordes-sur-Ciel, Alban et Réalmont) sont accompagnées par le Pôle Territorial qui a participé aux différentes instances de la construction et de suivi de ces contrats (comités techniques, ateliers thématiques, comités de pilotage...).

Un lien étroit est maintenu entre le PETR et les communes PDV dans le cadre de la programmation des actions inscrites dans leurs contrats (appui technique, aide au montage de dossier...). Le Pôle Territorial participe également à la mise en réseau des chefs de projet PVD.

1.2 Les programmes européens

1.2.1 Le programme LEADER 2023-2027

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de plusieurs comités de programmation afin d'étudier l'opportunité d'attribution de plusieurs aides.

A ce jour 19 opérations sélectionnées, 1 050 000 € ce qui représente à peu près 60 % de l'enveloppe du programme 2023/2027.

1.2.2 L'ATI FEDER

Durant l'année 2025, plusieurs opérations ont été examinées pour permettre un financement européen FEDER :

- CC du Carmausin Ségala : Création du Musée du Verre
- Commune de Carmaux : Aménagement des jardins du Cérou

1.3 L'animation de missions spécifiques

Conformément aux missions qui lui ont été confiées par les cinq communautés de communes et au Projet de Territoire, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a conduit l'animation de différentes thématiques :

- L'accompagnement des collectivités dans leur projet « bâtiment » que ce soit pour renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques (économie d'énergie, confort d'été) mais également pour étudier les possibilités de récupération et de valorisation des eaux de pluie collectées sur des toitures publiques
<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/un-accompagnement-sur-mesure>
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre d'un programme d'actions. Les faits marquants pour 2025 sont :
 - La candidature à l'appel à projet FEADER « coopération Territoriale » afin de mettre en place une animation stratégique sur les questions de transmission et de foncier agricole,
 - La candidature à un second appel à projet DRAAF (SNANC 2025) qui permettra le financement pour 2026 d'une action de la chambre d'agriculture et le soutien au renouvellement du poste d'animation PAT porté par le Pôle Territorial,
 - La mise en œuvre du programme d'actions multi partenariale SNANC 2024 à destination de la restauration collective avec le dispositif « Ma cuisine

engagée » ; de la précarité alimentaire avec de nombreux ateliers de cuisine et la sensibilisation aux circuits courts (guide des producteurs en cours de réalisation, Goutons nos campagnes ...).

- La mission habitat-urbanisme et le suivi du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme existants ;
- L'animation du réseau Bouge ton climat pour l'identification et la promotion des initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique : <https://bougetonclimat.gogocarto.fr/>
- La mise en place de la cinquième édition du fonds de soutien « Coup de pousse » dont 4 initiatives ont été récompensées en 2025 : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/5-initiatives-citoyennes-recompensees-pour-la-4eme-edition-du-fonds-coup-de-pousse>.
- La poursuite de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions dans le cadre du dispositif territoires compagnons. Cet accompagnement vise à aider au positionnement des collectivités vis-à-vis des transitions à engager sur nos territoires dans une démarche de « conduite du changement systémique », c'est à dire : sortir des logiques sectorielles pour aller vers une approche plus transversale et coopérative ;
- L'émergence d'une fabrique locale de territoires en transition avec la rencontre annuelle de l'ensemble des managers des Communautés de Communes du territoire ;
- La mise en œuvre du dispositif visant à la préservation de la ressource en eau par le soutien à l'acquisition de récupérateur d'eau chez les ménages et dans les collectivités ;
- L'organisation de différents chantiers de formation Pierre sèche, notamment :
 - A Le Riols pour un public composé essentiellement de bénévoles d'association du patrimoine du territoire, en partenariat avec l'association ABPS ;
 - A Vindrac (en cours d'organisation) pour un public de professionnels, en partenariat avec la CAPEB et ABPS...
 - A Moularès (en cours d'organisation) pour les agents de la fonction publique (agent en charge de l'entretien des chemins de randonnées, insertion sociale, agents communaux...) en partenariat avec le CNFPT et ABPS

Une rencontre autour des enjeux de la Pierre sèche est également en préparation à Vindrac pour permettre aux élus et acteurs du territoire d'être sensibilisés à cette filière.

- La poursuite d'une étude de faisabilité sur l'émergence d'une unité de fabrication de granulés bois ;
- L'organisation d'ateliers élus/techniciens pour définir la feuille de route du Pôle territorial pour le prochain mandat.

2 Le compte financier unique provisoire 2025

Le compte financier unique provisoire suivant a été présenté aux élus :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Libellé	Prévision 2025	Réalisé 2025	Libellé	Prévision 2025	Réalisé 2025
Charges à caractère général	124 892 €	111 637 €	Produits des services (SCOT)	10 000 €	10 000,00 €
Charges de personnel	379 699 €	357 142 €	Dotations et participations	558 041 €	451 395 €
Autres charges de gestion courante	30 555€	36 077 €	<i>dont LEADER</i>	197 460 €	44 556 €
<i>dont aides DRAAF reversées</i>	5 555€	4 895 €	<i>dont Etat</i>	37 113 €	37 950 €
<i>dont aides LEADER reversées</i>	- €	5 396 €	<i>dont Région</i>	59 850 €	59 850 €
Dotation aux amortissements	5 000 €	3 882 €	<i>dont Subv. actions spécifiques</i>	31 120 €	28 853 €
Total Dépenses de Fonctionnement	540 146 €	508 738 €	Total Recettes de Fonctionnement	568 041 €	413 707 €

Déficit provisoire de fonctionnement : - 95 031 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2025	Libellé	CFU 2025
Opérations d'équipement	1 942 €	Amortissements et provisions	3 882 €
		FCTVA	24 €
Total dépenses d'investissement	1 942 €	Total recettes d'investissement	3 906 €

Excédent provisoire d'investissement 2025 : + 1 964 €

Déficit provisoire de fonctionnement 2025 : - 95 031 €

Résultat net provisoire 2025 : - 93 067 €

Reports exercice 2025			
Fonctionnement	318 155,79 €	Investissement	25 083,33 €

Résultat total cumulé prévisionnel au 31/12/2025 : 250 172,12 €

L'exercice se clôturerait par un déficit de près de – 93 067 €. Ce déficit s'explique notamment par :

- Des recettes prévisionnelles dans le cadre de Leader budgétées en 2024 et 2025 et qui ne pourront pas être perçues cette année, ni rattachées car les conventions d'attribution n'ont toujours pas été proposées par la Région.

	Prévisionnel 2024	Rattaché ou perçu en 2024	Prévisionnel 2025	Rattaché ou perçu en 2025
Animation 2023 et 2024 du programme LEADER 2023-2027	44 556 €	- €	44 556 €	44 556 €
Chargé de mission transition – Années 2024 + 2025	31 718 €	- €	65 904 €	- €
Animation 2025 du programme LEADER 2023-2027 (1,5 ETP)	- €	- €	73 588 €	- €
Outil pilotage politiques publiques (QPilote)	- €	- €	5 120 €	- €
Actions spécifiques (Stage, TEPOS, Intervenants...)	- €	- €	8 292 €	- €
	76 274 €	0 €	197 460 €	44 556 €
Résultat :	- 76 274 €		- 152 904 €	

Sans ces décalages, l'activité du PETR pour 2025 présenterait potentiellement un excès de fonctionnement de l'ordre de 57 873 €, qui peut s'expliquer par :

- Une période sans chargée de mission PAT suite au départ d'Osanne,
- La non réalisation de certaines actions,
- Une aide plus importante de la DRAAF pour les actions du PAT.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à 250 172,12 € au 31/12/2025.

3 Les orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires proposées seront établies sur la base des dépenses constatées en 2025 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2026.

3.1 Dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique, avec :
 - o les postes en place et les contrats en cours ;
 - o les projets de recrutements pour 2025

3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont établies avec les propositions suivantes :

- Cotisation à hauteur de **3,90 euros** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2023 à venir), à laquelle se rajoutera la participation pour l'accès aux données vigifoncier pour deux intercommunalités et les études d'opportunités « Biens Vacants sans Maitre » pour 3 intercommunalités ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation du programme 2023-2027
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique ;

- La contribution de la Région pour l'assistance technique 2026, pour un montant de 59 850 € ;
- Le soutien FEADER pour le poste transition agriculture et alimentation via l'appel à projet Coopération Territoriale ;
- Le soutien de la DRAAF pour l'animation PAT de 10 000 € ;
- Le soutien de 3 000 € du syndicat mixte bassin versant Tarn aval pour l'animation du dispositif Objectifs SOL ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2025 – évalué à une quarantaine de jours).

3.3 Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2026 :

Les différentes opérations sont présentées ci-dessous, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités,

Seront ainsi proposées pour l'année 2025 :

- Le renouvellement du fonds « Coup de Pousse » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique sur les fonds propres du PETR ;
- Un programme d'actions autour de la préservation de la ressource en eau dont un soutien aux investissements des particuliers sur le CC Centre Tarn et pour l'ensemble des collectivités du territoire pour la récupération des eaux de pluie ; des actions de sensibilisation, d'information et de formation des bénéficiaires aux enjeux d'économie et de sobriété en d'eau... Ce dispositif bénéficie du soutien de l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 %. Le Pôle Territorial aura en charge de coordonner les différents dispositifs et prendra en charge les actions d'animation, de sensibilisation et de formations. Les actions portées par le PETR seront proposées à un financement Leader ;
- La mise en place d'une convention avec l'essor maraîcher pour développer du test d'activité en archipel sur le territoire. Cette action sera cofinancée par Leader ;
- L'acquisition et le déploiement de plusieurs données issues de la SAFER (vigifoncier et Biens vacants sans maître) sur plusieurs communautés de communes, avec la mobilisation de fonds Leader.

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques s'élève à hauteur de 40 267 €. Les recettes attendues sont de 24 907 €.

Détails Opérations spécifiques 2026	Projet budget 2026	Recettes par financeurs			Autofinancement
		Europe	ETAT	EPCI	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pousse"	10 000 €	- €	- €	- €	10 000 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	4 599 €	1 380 €	2 300 €	- €	920 €
Dossier LEADER "Coopération Territorial" Acquisition vigifoncier - BVSM	104 302 € 94 302 €	66 753 € 60 353 €	- € - €	33 949 € 33 949 €	3 600 € - €
Convention Essor maraîcher	10 000 €	6 400 €	- €	- €	3 600 €
PAT 2026	21 130 €	- €	19 730 €	- €	1 400 €
Ma cuisine engagée	16 930 €	- €	16 930 €	- €	- €
Goutons nos campagnes	4 200 €	- €	2 800 €	- €	1 400 €
TOTAL OPERATIONS 2026	140 031 €	68 133 €	22 030 €	33 949 €	15 000 €
		124 111 €			

4 Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR via une Convention pluriannuelle d'objectifs et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2023-2027 ;
- Le Contrat de Réussite de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire ;
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement ;
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du financement « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » avec les services de l'Etat de la DRAAF ;
- Le dispositif sur la récupération des eaux de pluie chez les particuliers et les collectivités, qui bénéficie d'un soutien de l'agence de l'eau Adour Garonne.

5 Etat du personnel

5.1 Tableau des effectifs au 01/01/2026 :

- Julia BOSCARDIN - Secrétariat administratif et financier (Titulaire)
- Justine CHOLLET - Chargé de Mission LEADER - CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026
- Emmanuelle SUBSOL - Chef de Projet Contractualisations et Habitat-Urbainisme - CDI de droit public à 80% jusqu'au 14/09/26
- Antoine BOUTONNE - Chargé de mission Transition Ecologique et Energétique - CDD 3 ans 18/01/2025 au 18/01/2028
- Julien FRAT - Directeur - Chef de Projet Energie-Climat - CDI de droit public à temps complet
- François HAMARD Chargé(e) d'appui au projet Bâtiment et transition écologique - CDD 2 ans 05/02/2024 au 05/02/2026 – Proposition de renouvellement du contrat pour une durée d'un an
- Recrutement en cours du poste de chargé.e de missions Transition agricole et alimentation – proposition d'un CDD d'un an

5.2 Durée effective du travail :

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Un agent est à temps partiel fin 2025 (80 % pour convenance familiale).
L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.